

Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux

JUJITSU TRADITIONNEL JAPONAIS À BUT NON COMPÉTITIF

Téléphone : 06 07 66 06 78 - Télécopie : 09 72 71 35 80 - E-Mail : jujitsu.meaux@nordnet.fr

Site Internet : <https://www.jujitsu.fr>

Association sans but lucratif déclarée à la sous-préfecture de Meaux sous le N° 4333 le 06.10.80, J.O. du 18.10.80.

Siège Social : 3 Rue Bertrand Flornoy – 77100 Meaux.

A opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel de Maître J.J. Quéro

Secrétariat : 1 bis Chemin de Puech Long - 34430 Saint Jean de Védas. Tél. : 04 67 47 38 19 - Télécopie : 04 67 47 54 85

Affiliée à l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange sous le code J77005. Siège Social : 153 Avenue Jean Lolive - 93695 Pantin Cedex. Tél. : 01 48 10 65 65

BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION POUR LA SAISON SPORTIVE 2025/2026

NOM :		PRENOM :	
Date de Naissance :		Lieu de Naissance :	
Age :		Département ou Pays :	
Nationalité :		Profession :	
Numéro :		Adresse :	
Code Postal :		Ville :	
		N° de Tél. :	
		Portable :	
		N° de Fax. :	
Adresse mail :			
Personne à prévenir en cas d'accident :			
Numéro de Téléphone :			
Titre de JuJitsu :			
Date d'obtention :			
Autres Arts Martiaux pratiqués :			
Grades ou Titres obtenus :			

- demande le titre de membre de l'association dénommée « Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux », et conformément aux statuts et règlement intérieur, règle la somme de € comprenant le montant du droit d'entrée à l'association et celui des cotisations annuelles, qui englobent les cotisations propres à l'association ou à la section, la carte de membre de l'« Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel » (AEJT), et la participation au règlement des cotisations de l'« Union Nationale Sportive Léo Lagrange » (UNSL).
- Je suis informé que le « Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux » (CJJT Meaux) a opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel (AEJT), et qu'une carte de membre d'un montant de 40.00 € est réglée pour mon compte par l'association qui remplira un bulletin spécifique AEJT pour ce choix.
- Je suis informé que l'association souscrit pour mon compte une adhésion auprès de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSL).
- Les cotisations annuelles de l'association sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale, et peuvent être modulées en fonction de l'âge, de la catégorie sociale des membres, du nombre d'activités pratiquées et des inscriptions ou affiliations complémentaires.
- Elles se répartissent de la façon suivante :

Catégories

	Enfants (moins de 13 ans)	Adolescents et Adultes
Droit d'entrée à l'association :	17.00 €	17.00 €
Carte de Membre de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel :	40.00 €	40.00 €
Participation au règlement des cotisations de l'UNSL :	10.00 €	10.00 €
Cotisation Trimestrielle pour les cours :	28.00 €	55.00 €
Forfait « Ceintures » :	18.00 €	18.00 €

La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du JuJitsu Traditionnel à but non compétitif est obligatoire.

Je soussigné m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, et par voie de conséquence, les règlements intérieurs et les statuts de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, ainsi que la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Meaux.

La loi du 06.01.78 relative à l'informatique et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications aux données de ce bulletin.

Lu et approuvé, à Meaux le

Signature des parents pour les mineurs :

Signature de l'adhérent :

Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux

JUJITSU TRADITIONNEL JAPONAIS À BUT NON COMPÉTITIF

Téléphone : 06 07 66 06 78 - Télécopie : 09 72 71 35 80 - E-Mail : jujitsu.meaux@nordnet.fr

Site Internet : <https://www.jujitsu.fr>

Association sans but lucratif déclarée à la sous-préfecture de Meaux sous le N° 4333 le 06.10.80, J.O. du 18.10.80.

Siège Social : 3 Rue Bertrand Flornoy – 77100 Meaux.

A opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel de Maître J.J. Quéro

Secrétariat : 1 bis Chemin de Puech Long - 34430 Saint Jean de Védas. Tél. : 04 67 47 38 19 - Télécopie : 04 67 47 54 85

Affiliée à l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange sous le code J77005. Siège Social : 153 Avenue Jean Lolive - 93695 Pantin Cedex. Tél. : 01 48 10 65 65

AUTORISATION CONCERNANT LE DROIT À L'IMAGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2025/2026

Je soussigné(e),

Autorise / N'autorise pas (rayer la mention inutile) l'association « Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant.

Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, réseau sociaux, ouvrage ou journal,
- Publication pour une publicité,
- Présentation au public lors d'expositions,
- Diffusion sur le site web du CJJT de Meaux à l'adresse suivante « <https://www.jujitsu.fr> », site à vocation non lucrative.

Je peux à tout moment exercer mon droit de rétractation, pour cela je dois en informer l'association par écrit.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L'adhérent (ou le tuteur légal) reconnaît avoir été informé que les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires.

Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

- Souscrire en votre nom les adhésions obligatoires et assurances précisées dans le formulaire
- Vous contacter à des fins d'informations sur les modifications de planning et activités de l'association
- Permettre la gestion des passages de titres et remises de brevets dans le cadre de la méthode WaJutsu.

Les destinataires des données sont :

- Le bureau et le directeur technique de l'association
- L'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel, conformément à la reconnaissance acquise.

En aucun cas vos données ne sont transmises à d'autres tiers, y compris au sein de l'association et d'autant plus à l'extérieur. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à M. le Président du CJJT de MEAUX par lettre ou mail, qui assure la responsabilité des traitements effectués et la relation avec la CNIL.

La durée de conservation des données est de 10 ans sur un système informatique privé non accessible. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

J'ai bien noté que le site de l'association est un site à vocation non lucrative.

Je peux à tout moment exercer mon droit de rétractation, pour cela, je dois en informer l'association par écrit.

Fait à Meaux,

Le

Signature (précédée de la mention « **lu et approuvé** ») :

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE JUJITSU TRADITIONNEL

École d'activités physiques et sportives légalement déclarée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports Français



CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION MÉDICALE

À faire remplir par votre médecin référent pour solliciter l'inscription dans un club reconnu par l'A.E.J.T.

Docteur,

Vous suivez régulièrement votre patient et vous le connaissez dans sa globalité. Vous êtes en conséquence le mieux placé pour déterminer en fonction des contre-indications que vous trouverez au dos de la feuille, s'il existe pour lui des incompatibilités ou des réserves dans ses aptitudes à la pratique sportive. Nous vous demandons de remplir ce certificat médical qui lui est réclamé, dans la cadre de la pratique du Ju-Jitsu Traditionnel, méthode Wa-Jutsu (Art martial non compétitif à but non violent).

Merci de cocher selon le cas, dans le respect de votre obligation du secret médical.

En cas d'impossibilité, il est alors préférable de cocher la contre-indication.

Les pathologies chroniques et les traitements au long cours, sont à apprécier en relation avec les capacités nécessaires.

- JACQUES JEAN QUÉRO -

Professeur de Judo, JuJitsu et méthodes de combat assimilées

Diplômé d'état 2^{ème} degré

Titulaire du brevet de maître décerné au Japon

Tél. : 04 67 47 38 19

Télécopie : 04 67 47 54 85

NOM :		PRENOM :	
Date de Naissance :		Club :	Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux
Adresse :			
Titre et Stade des Valeurs :		Date d'obtention :	
N° de Tél. :		Portable :	
N° de Fax. :		Adresse e-mail :	

Activité sportive non contre indiquée

☐

Activité sportive non contre indiquée, mais avec des réserves médicales à la pratique d'un sport

☐

Je vous signale, avec l'accord de mon patient, la présence d'un traitement au long cours
et/ou le patient est porteur d'une maladie chronique.

☐

Activité sportive contre indiquée

☐

Ce certificat doit être remis à votre club, obligatoirement avant la première séance de pratique (Hors séance d'essai).

En cas de doute, si le club ne sait pas se prononcer malgré le cadre de pratique défini dans le règlement de l'école A.E.J.T., vous devez faire parvenir au siège de l'A.E.J.T. une demande d'avis accompagné d'une lettre du médecin sous pli confidentiel expliquant le contexte médical de la personne souhaitant pratiquer.

Date obligatoire d'établissement du certificat :

À

Le

Nom, Cachet et Signature du Médecin

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE JUJITSU TRADITIONNEL

École d'activités physiques et sportives légalement déclarée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports Français



LES CONTRE-INDICATIONS CONNUES À LA PRATIQUE DU JUJITSU, MÉTHODE WA-JUTSU

Il est classique de citer parmi les contre-indications au sport en général et donc au Jujitsu Traditionnel en particulier les affections suivantes :

1. Les affections cardio-vasculaires :
 - les cardiopathies ou insuffisances cardiaques
 - les hypertension
 - les coronarites, les troubles du rythme : bradycardies, tachycardies, ...
 - les péricardites
 - les lésions valvulaires (rétrécissement aortique, rétrécissement mitral, séquelles de rhumatisme articulaire aigu, ...)
2. Les affections respiratoires :
 - Asthme
 - Bronchite chronique
 - Emphysème
 - Silicose
3. Les affections de l'appareil locomoteur :
 - Amyotrophie myopathique ou d'origine médullaire
 - Arthrose
 - Arthrite
 - Maladies osseuses
4. Les affectations congénitales avec malformation :
5. Les affections rénales :
 - Insuffisance rénale
 - Néphrites
6. Les affections neuropsychologiques :
 - Épilepsie
7. Les affections endocriniennes :
 - Diabète
 - Maladie de Basedow et autres affections thyroïdiennes
8. Les affections sanguines :
 - Hémophilie, ...

C'est bien sûr au médecin référent seul qu'il appartient de délivrer un certificat attestant l'absence de contre-indications à la pratique de cet Art martial. Mais il ne pourra juger de l'aptitude du sujet que s'il est convenablement informé des spécificités de la pratique du Jujitsu Traditionnel.

Il serait en effet regrettable de priver des bienfaits de la pratique tous les diabétiques, asthmatiques ou épileptiques correctement équilibrés par un traitement adapté.

Par exemple, un sujet stressé, hypertendu ou asthmatique par exemple, risque fort de voir son traitement médicamenteux s'alléger du fait de la pratique de cet Art martial dans une ambiance de détente, propice à l'épanouissement de l'individu.

Rappel de la réglementation de l'école A.E.J.T.

Secrétariat AEJT : 1 bis, Chemin de Puech-Long – 34430 St Jean-de-Védas – SIRET : 390 973 980 00019 – APE : 804 D

Ce certificat comporte une option de non contre-indication avec des réserves médicales à la pratique d'un sport.

Si le médecin référent coche cette case, il ouvre une possibilité à la personne qui désire s'inscrire dans votre club pour pratiquer en 2^{ème} formule (la 2^{ème} formule s'adresse à des personnes aptes à l'exercice sportif mais présentant des difficultés physiques mineures (articulaires pour descendre au sol, pour la pratique en position agenouillée, pour la pratique des chutes, pour des problèmes d'essoufflements lorsqu'ils appliquent des modes d'entraînement rapide)) mais vous devez savoir que cette pratique a des limites à respecter, car si la personne présente une pathologie médicale, elle doit rester :

- Compatible avec la pratique d'un art martial non compétitif ;
- Stabilisée avec ou sans traitement médical continu ;
- Sans utilisation de prothèse physique ou de matériel externe (sauf prothèse auditive) ;
- Ne pas entrer dans les cas nécessitant une compétence d'encadrement spécifique.

Tout-autre cas est donc exclu de la pratique possible et doit être refusé, car nos encadrants bénévoles ne disposent pas à l'heure actuelle, de compétences en matière d'accueil de personnes présentant un handicap.

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE JUJITSU TRADITIONNEL

École d'activités physiques et sportives légalement déclarée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports Français



Fiche remplie volontairement sur mes capacités à pratiquer selon la 2^{ème} formule
À faire remplir lors de la fourniture du certificat médical lors de l'inscription dans un club reconnu par l'A.E.J.T.

Vous souhaitez pratiquer selon la 2^{ème} formule et/ou vous vous présentez à un examen A.E.J.T. selon cette même formule, car vous constatez que vos capacités physiques ne sont plus adaptées à l'effort demandé à l'organisme pour se présenter selon la pratique classique qualifiée de 1^{ère} formule.

Afin de compléter ce que votre médecin référent a noté dans votre certificat médical et/ou pour justifier votre demande, nous vous demandons de remplir volontairement et le plus précisément possible le questionnaire papier ci-dessous qui restera confidentiel.

Vous devez joindre ce formulaire au certificat médical de non contre-indication rempli par votre médecin référent, indispensable pour pratiquer et/ou pour se présenter à tout examen A.E.J.T.

Vous avez parfaitement le droit de refuser de remplir ce document, sachez que dans ce cas, devant notre incapacité à garantir un minimum de sécurité dans votre pratique, vous ne serez pas autorisé à présenter l'un quelconque des titres de notre méthode, voir à pratiquer au sein de nos structures reconnues.

- JACQUES JEAN QUÉRO -

Professeur de Judo, Jujitsu et méthodes de combat assimilées

Diplômé d'état 2^{ème} degré

Titulaire du brevet de maître décerné au Japon

Tél. : 04 67 47 38 19

Télécopie : 04 67 47 54 85

NOM :		PRENOM :	
Date de Naissance :		Club :	Centre de JuJitsu Traditionnel de Meaux
Adresse :			
Titre et Stade des Valeurs :		Date d'obtention :	
N° de Tél. :		Portable :	
N° de Fax. :		Adresse e-mail :	

- Êtes-vous facilement essoufflé(e) en pratiquant une activité sportive ?

Oui ☐ Non ☐

Commentaires :

.....

- Quels sont les mouvements que vous ne pouvez absolument pas exécuter ?

Commentaires :

.....

- Si vous pratiquez déjà, quelles sont les techniques impossibles à effectuer pour vous ?

Commentaires :

.....

- Avez-vous des difficultés à descendre au sol ?

Oui ☐ Non ☐

Commentaires :

.....

- Précisez quels sont éventuellement vos handicaps physiques ?

Commentaires :

.....

- Prenez-vous un traitement régulier qui n'aurait pas été signalé par votre médecin ?

Oui ☐ Non ☐

Commentaires :

.....

- Si oui, accepteriez-vous, si l'A.E.J.T. le juge utile, à être contacté afin de s'entretenir avec vous des limites éventuelles de votre pratique ?

Oui ☐ Non ☐

Commentaires :

.....

En cas de dissimulation d'informations pouvant avoir une incidence sur votre capacité à pratiquer sans risque et entraînant une responsabilité supplémentaire non connue de votre encadrement, la carte A.E.J.T. vous autorisant à pratiquer pourra vous être immédiatement retirée, vous interdisant alors l'accès à notre méthode.

Date et signature obligatoire d'établissement du questionnaire :

À le Signature du candidat